

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 48-450-1934 modifiant le mode de nomination des fonctionnaires appelés à remplir les fonctions de secrétaire général dans les colonies.

n° 48-450-1934

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
23 mai 1934

Numéro JO  
n° 450 du 31/05/1934

Date du numéro  
31 mai 1934

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoire

**Vu** le décret du 19 avril 1934, modifiant le mode de nomination des fonctionnaires appelés à remplir les fonctions de secrétaire général dans les colonies, inséré au Journal officiel de la République française du 22 avril 1934 ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 19 avril 1934 susvisé, modifiant le mode de nomination des fonctionnaires appelés à remplir les fonctions de secrétaire général dans les colonies.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.